

Jeunes et organisations paysannes : l'expérience du Sénégal

El hadji Babacar Samb (elhadjibabacarsamb@gmail.com)

► El hadji Babacar Samb a travaillé, comme volontaire du programme Uniterra, en tant que conseiller en développement agricole et d'affaires au CNCR (entre décembre 2012 et août 2015).

LE COLLÈGE DES JEUNES du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux est un espace de réflexion, de formation et d'action ouvert aux jeunes au sein de la plateforme nationale des organisations de producteurs du Sénégal. Cet article revient sur les acquis de ce collège, ainsi que sur les défis qu'il doit encore relever.

DE PLUS EN PLUS, les jeunes se désintéressent d'une agriculture qui a du mal à « nourrir son homme » pour se tourner notamment vers les villes. Le monde rural se vide de ses bras valides. Cette situation pourrait s'avérer problématique pour le renouvellement des générations d'agriculteurs.

Un collège pour mieux prendre en compte les jeunes agriculteurs. Face à ce constat, les organisations paysannes développent de nouvelles approches pour améliorer l'implication des jeunes en leur sein. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) a impulsé la mise en place des collèges nationaux des jeunes ; ce sont des cadres de réflexion ouverts aux jeunes (âgés de moins de 40 ans) à l'intérieur des plateformes paysannes nationales.

En donnant l'occasion aux jeunes d'échanger sur leurs problèmes et d'alimenter la réflexion des leaders, les collèges veulent répondre aux difficultés d'implication et de responsabilisation dont sont aujourd'hui victimes les jeunes dans les organisations paysannes. En effet, dans ces organisations, les jeunes, souvent perçus comme « immatures » et sont mis à l'écart des postes et des instances de prise de décision. Dans les rares cas où ils sont impliqués, ils ont du mal à exprimer leurs revendications devant des assemblées constituées d'adultes, dans un pays où il est mal vu qu'un jeune remette en question les propos d'un aîné.

Suite à la convention du Roppa de 2006 au Sénégal, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) a entamé un long processus de réflexion interne de mobilisation de ses fédérations membres et de sensibilisation de la jeunesse. Il a permis la mise en place en juillet 2012 du collège des jeunes du CNCR.

Le collège des jeunes a une structure transversale, de façon à impliquer l'ensemble des 28 fédérations membres du CNCR. Il est composé d'une assemblée générale de deux jeunes par fédération, qui se réunit une fois tous les trois ans ; d'un comité directeur constitué d'un jeune par fédération et convoqué tous les ans ; d'un bureau qui se réunit une fois par semestre, et de quatre commissions spécialisées (agriculture, élevage, pêche et foresterie). L'assemblée générale de 2015 a permis de mettre également en place un comité technique, composé de membres bénévoles du collège (des jeunes agriculteurs disposant d'un certain niveau de formation académique) pour suppléer le coordon-

nateur. L'essentiel du fonctionnement et des activités du collège est financé par ses membres. Cependant, dans le cadre d'activités d'envergure comme les fora ou certaines activités de formation, le collège bénéficie de l'appui de partenaires.

Impliquer les jeunes dans les organisations paysannes. Le collège des jeunes vise un meilleur positionnement des jeunes dans l'exploitation familiale agricole et dans les organisations paysannes, un bon renouvellement des générations en agriculture et la lutte contre le chômage des jeunes. Ses actions se déclinent en deux axes : la défense des intérêts des jeunes producteurs dans les organisations paysannes et dans les politiques publiques ; le renforcement des capacités et la professionnalisation des jeunes dans les différentes filières.

Depuis 2012, le collège a ainsi organisé différentes sessions de formation pour renforcer les capacités de plus de trois cent membres, dans plusieurs domaines : communication, leadership, politiques agricoles, foncier, gérer mieux son entreprise... Ces activités ont eu un impact considérable sur le développement du leadership des jeunes. Ceux-ci font preuve d'interventions de plus en plus structurées et d'un engagement accru dans le cadre du collège ou de leurs

organisations respectives. Cet engagement a abouti dans certains cas à des prises de poste à responsabilité dans les fédérations affiliées au CNCR. Ces activités ont également permis au collège des jeunes de disposer, parmi ses membres, d'un

lot de formateurs.

Les activités de formations visaient également à professionnaliser les jeunes dans des filières de production agricole. Ainsi, le collège des jeunes, a mis en place en 2014 un centre pour former ses membres sur les techniques avicoles et accompagner leur installation.

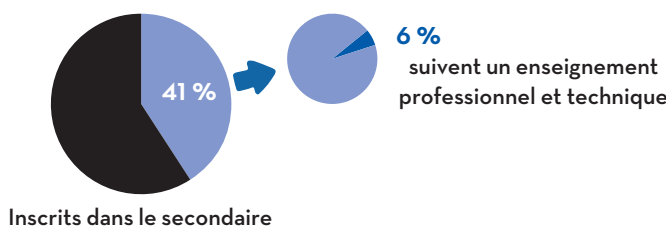
Renouvellement des générations. Le collège des jeunes a réalisé en décembre 2013 une étude sur la situation des jeunes paysans (âgés de 40 ans ou moins) en activité. Celle-ci a révélé que près de la moitié d'entre eux étaient insatisfaits de leur activité, notamment en raison des faibles revenus qu'elle leur offre. 85 % des jeunes interrogés ont toutefois déclaré vouloir continuer à pratiquer l'agriculture dans les 10 prochaines années. L'étude a aussi révélé un élément inquiétant pour le renouvellement des générations en agriculture : la plupart des jeunes

« Les jeunes sont mis à l'écart dans les organisations paysannes »

Emploi des 15-24 ans

Nouveaux entrants par an
sur le marché du travail

Enseignement



interrogés disent ne pas souhaiter voir leurs enfants devenir agriculteurs.

Face à ce constat, le collège a mené plusieurs actions (note politique, plaidoyer) visant à sensibiliser les autorités sur cette situation déplorable. Il a aussi entamé des réflexions stratégiques sur l'installation en agriculture. Deux ateliers ont permis de dégager six axes stratégiques pour une meilleure installation des jeunes en agriculture au Sénégal. Il s'agit de l'amélioration de l'attractivité de l'agriculture et du monde rural, de l'accès à la formation, de l'accès à la terre et aux facteurs de production, de l'accès au financement, de l'accompagnement à l'installation et de l'organisation des jeunes agriculteurs.

Ce travail a permis de déclencher le processus de mise en place d'une politique nationale d'emploi rural des jeunes au Sénégal, sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne. Depuis février 2015, le collège travaille, en collaboration avec les autres acteurs impliqués, sur la finalisation de cette politique. Pour la première fois au Sénégal, les jeunes agriculteurs seront associés au processus, non pas pour donner leur avis sur ce que les autres auront proposé pour eux, mais pour co-construire cette politique.

Renforcer la légitimité et la pérennité financière du collège. Les trois premières années du collège ont été riches en acquis. Elles ont contribué au développement organisationnel du collège et à une plus grande implication de ses membres, qui se sentent de plus en plus redevables suite aux services rendus par le collège.

Un certain nombre de défis auxquels le collège devra faire face ont aussi été identifiés. Les commissions peinent notamment à fonctionner correctement. Il existe des lourdeurs dans la composition et le fonctionnement de l'assemblée générale et du comité directeur, ainsi que des difficultés financières. Il y a aussi un manque d'implication des jeunes membres du collège qui habitent dans les régions (hors de Da-

kar et Thiès notamment).

Conscient de ces limites, le collège des jeunes a défini en 2015 une nouvelle structuration, basée sur le concept des « trois collèges des jeunes ». Le « collège standard » est responsable de l'exécution du plan d'action et du plan stratégique. Le « collège prestataire » mène des prestations de service (formation et appui technique), en s'appuyant sur son lot de formateurs et de professionnels formés en aviculture, moyennant un payement, dont une partie des fonds (30 %) sert à financer des activités du « collège standard ». Enfin, le « collège entreprise » rassemble des membres qui jouent un rôle d'agents commerciaux pour les jeunes producteurs. Celui-ci a déjà mené une première opération avec la volaille et la viande ovine, en faisant la promotion et la commercialisation des produits issus des exploitations agricoles des jeunes. Sur chaque vente, une partie des bénéfices est versée dans la caisse du « collège standard ». L'objectif de cette unité est la création d'une boutique alimentée par la production des jeunes agriculteurs.

Cette nouvelle structuration permet au collège des jeunes de disposer d'une unité de commercialisation et de prestation de services pouvant financer certaines activités. Par ailleurs, elle propose également l'installation de collèges décentralisés au niveau des différentes fédérations pour une meilleure implication des jeunes à la base.

Au-delà de ces défis liés au fonctionnement du collège, d'autres sont relatifs à l'agriculture et au monde rural. La massification des membres du collège passera inéluctablement par une plus grande implication des jeunes dans l'agriculture. Cette dernière dépend d'une bonne politique mais surtout de la qualité de l'image que les jeunes ont de l'agriculture ; une image définie par ceux qui sont aujourd'hui en activité. En effet, la visibilité de leur réussite et de leur bien-être dans le secteur agricole constitueront le principal élément positif de communication pour susciter l'installation des autres. ■

Quelques repères
sur l'emploi et la
formation des
jeunes au Sénégal

Sources : Perspectives économiques en Afrique 2012, Unesco, Nations unies – Division de la Population